Mise à jour en date du 26/08/2020

Règles sanitaires afin d'assurer l'accueil De tous les élèves du collège

Ce protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture du collège Nelson Mandela à partir du 1er septembre 2020 dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est diffusé à l'ensemble de la communauté scolaire. Il a été élaboré en tenant compte du cadrage national, des consignes rectorales et des éléments de cadrage du Conseil Départemental.

Table des matières

PRINCIPES GENERAUX

1 - Le maintien de la distanciation physique
2 - L'application des gestes barrière
  2.1 - Le lavage des mains
  2.2 - Le port du masque
  2.3 - La ventilation des classes et autres locaux
3 - La limitation du brassage des élèves
  3.1 - L'arrivée dans l'établissement
  3.2 - Entrée et sortie dans un bâtiment pour se rendre en cours- Entrée et sortie dans un bâtiment
  3.3 - Les salles de classe
4 – Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
5 - La communication, l'information et la formation
  5.1 – Les parents
  5.2 – Les élèves

QUESTIONS PRATIQUES – SCOLARITE

6 - Accueil
  6.1 – Accueil des usagers
  6.2 – Accueil des élèves et horaires
7 - La vie au sein du collège
  7.1 – Les cours
  7.2 – Les récréations
  7.3 – La pause méridienne
  7.4 – Le plan de classe
  7.5 – La restauration
  7.6 – Eduction Physique et Sportive
  7.7 – Le matériel pédagogique

FICHE THEMATIQUE N°1

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève
Actions à conduire en cas :

- De cas possibles de covid-19 au sein du collège
- De cas avéré de covid-19 au sein du collège

FICHE THEMATIQUE N°2

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte
Actions à conduire en cas :

- De cas possibles de covid-19 au sein du collège
- De cas avéré de covid-19 au sein du collège

Mise à jour en date du 26/08/2020

PRINCIPES GENERAUX

1 - Le maintien de la distanciation physique

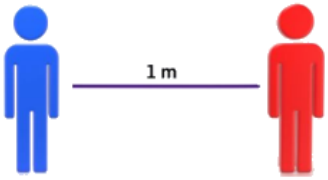

Dans tous les espaces clos (salles de classe, laboratoires, CDI, salle de restauration, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

2 - L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés ci-après, doivent être appliquées en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

2.1 – Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant chaque repas ;
- Après les récréations
- Après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

2.2 – Le port du masque

Pour les personnels
Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs*.

Comme tout employeur, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les établissements.

Pour les élèves
Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs*.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
Le collège s'engage à mettre à disposition un masque ponctuellement aux élèves ayant oublié le leur.

Remarques :

- Prévoir un minimum de deux masques par jour
- Prévoir un minimum de 2 sacs plastiques type « congélation ». Le premier servira à mettre le masque usagé du matin, le second pour le masque de l'après-midi.

* *Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives). Dans ces situations, une attention particulière sera apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.*

2.3 – La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Mise à jour en date du 26/08/2020

3 – Limiter au maximum le brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments.

3.1 – L'arrivée dans l'établissement

Les élèves masqués se désinfectent les mains avant de rentrer par la porte principale du collège. Ils rejoignent directement la zone qui leur est réservée (voir plan page 08/14). Un assistant d'éducation sera présent pour les guider.

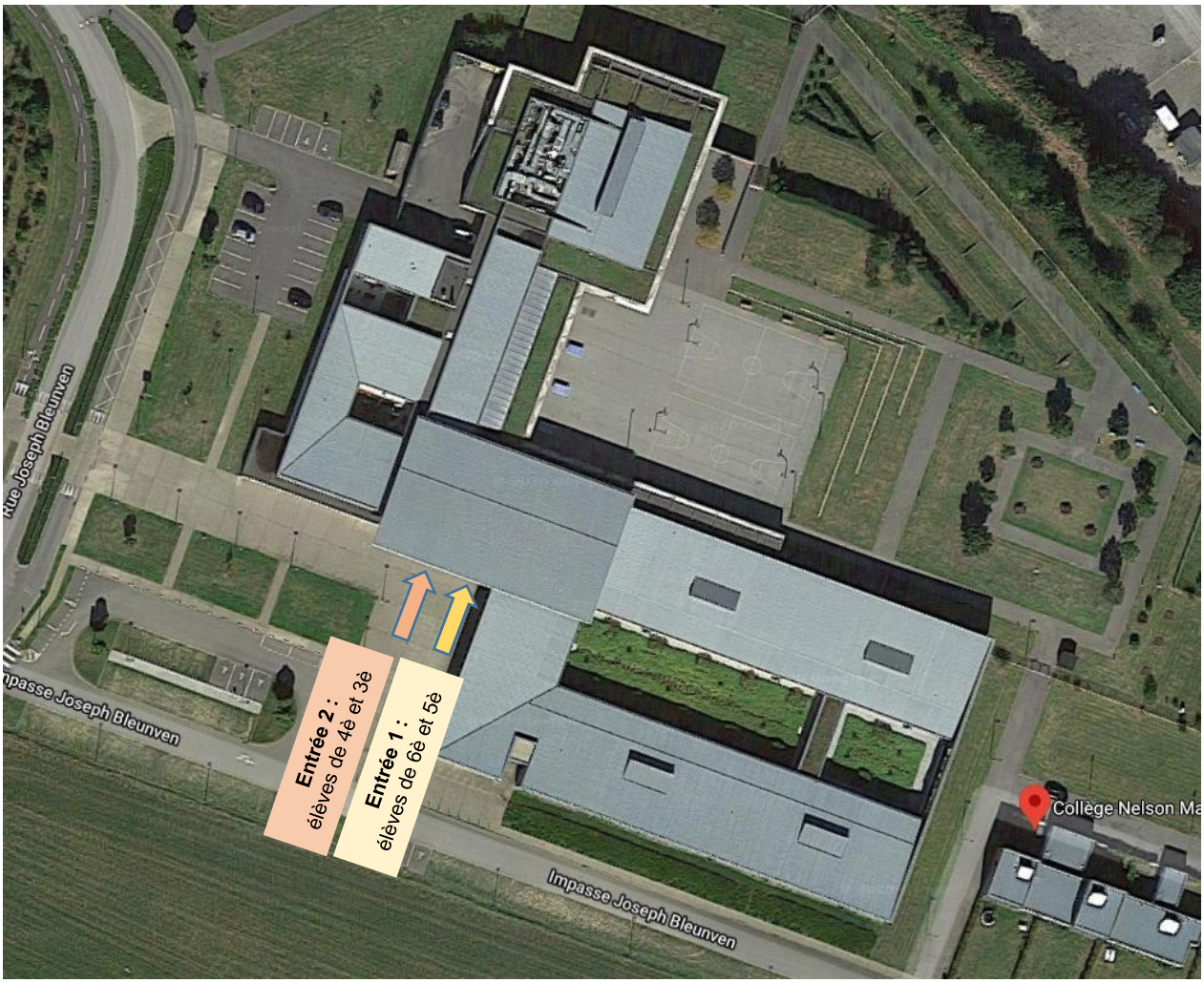

Une fois les élèves entrés, aucun regroupement de parents ou d'élèves ne sera autorisé devant l'établissement.

3.2 – Entrée et sortie dans un bâtiment pour se rendre en cours

Pour se rendre en cours et pour tout déplacement, les élèves utiliseront les entrées / sorties définies ci-dessous.

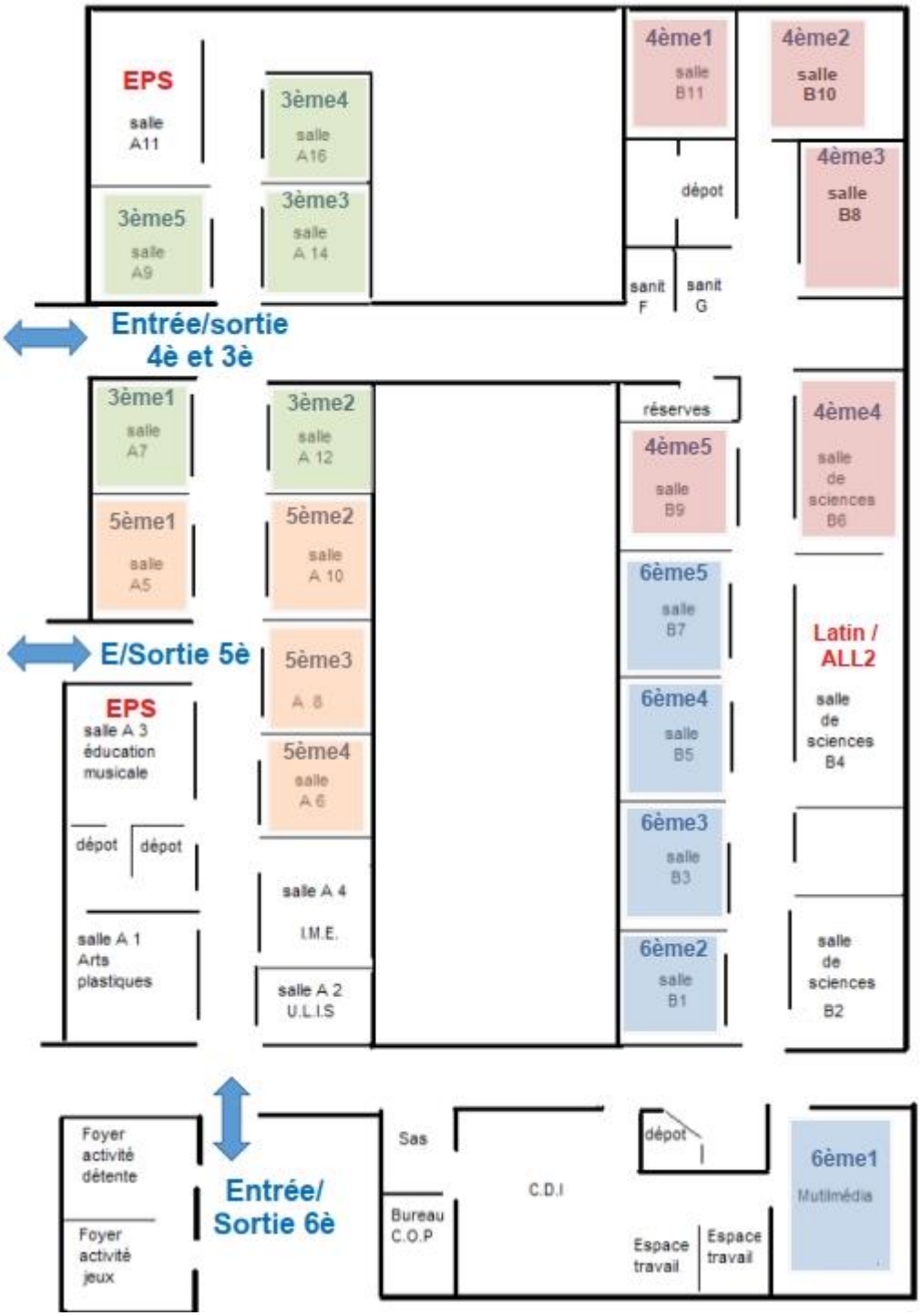

3.4 – Les salles de classe

Même si la dernière mise à jour du protocole national le permet, le collège a décidé de continuer à éviter au strict nécessaire l'interaction entre les élèves :

1. Le foyer des élèves sera fermé.
2. Chaque classe aura une salle attitrée.

Autrement dit, **les élèves auront, la plupart du temps, cours dans une seule salle** (voir schéma page précédente). Ce sont les enseignants qui se déplacent. D'autre part, **les tables seront nominatives** et l'élève restera à cette table tant que le plan sanitaire est en application. Seul le professeur principal peut modifier le plan de classe.

4 - Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Avant la rentrée des personnels et des élèves, toutes les salles auront fait l'objet d'un nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

- Les salles utilisées et les lieux de passage seront nettoyés et désinfectés une fois par jour.
- La désinfection de l'ensemble des points de contact sera effectuée à minima deux fois par jour (poignées de portes intérieures et extérieures, interrupteurs, rambardes, digicodes, poignées de fenêtres, lavabos…)
- Les sanitaires seront désinfectés régulièrement et à minima deux fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

- A la fin de la journée (dernière heure de cours), **chaque élève assurera la désinfection de sa table et de sa chaise**. Il remettra sa chaise sur la table pour faciliter le travail des agents de la collectivité territoriale. Pour cela, un spray désinfectant est présent dans chaque salle. L'enseignant vaporisera le produit désinfectant sur la table et la chaise et donnera deux ou trois feuilles d'essuie-tout à chaque élève. L'élève pourra alors désinfecter « son » mobilier.

5 - La communication, l'information et la formation

5.1 – Les parents

1. Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Outre la surveillance de symptômes chez leur enfant, les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.
   Remarque :
   Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, …

2. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (supérieur à 38°C), l'enfant ne devra pas se rendre au collège. Ils devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.

3. Pour toutes absences d'un élève (maladie, maux de ventre…), il ne pourra revenir en classe qu'après un avis écrit du médecin traitant.

4. Modalités de contact avec les parents
   - Pronote sur le compte des parents
   - Par mail. Il est donc impératif que chaque parent nous communique une adresse mail valide.
   - Par téléphone

5.2 – Les élèves

Rapidement après la rentrée, les élèves de 6ème bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains et le port du masque.
Les enseignants de SVT et/ou l'infirmière proposeront aux élèves de 6ème une séance d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Il s'agit de permettre la prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte.

Les autres élèves ont déjà eu cette formation. Néanmoins, l'infirmière abordera avec eux ces points sensibles qui limitent la propagation du virus.

ATTENTION :
Tout élève qui ne respecterait pas les gestes barrières ou qui aurait un comportement qui n'est pas en adéquation avec celui attendu sera immédiatement pris en charge par la vie scolaire en attendant la venue des parents.
Une procédure disciplinaire pourra être engagée.

QUESTIONS PRATIQUES - SCOLARITE

6 - Accueil

6.1– Accueil des responsables légaux (parents, responsable famille d'accueil)

Les parents pourront pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire uniquement masqués.
Les horaires d'ouverture sont ceux précisés dans le règlement intérieur.

6.2 – Accueil des élèves et horaires

Les élèves seront accueillis tous les jours selon les horaires définis dans le règlement intérieur.

7 - La vie au sein du collège

7.1 – Les cours

Les cours débuteront tous les jours à 08h30 et se termineront les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 16h40, le mercredi à 12h30.

Rappel :

A la fin du dernier cours de la journée, les élèves désinfecteront leur table et leur chaise.

7.2 – Les récréations

Afin de limiter le brassage, les récréations se dérouleront sur les zones réservées aux élèves ci-dessous. A la fin de la récréation, les élèves se rendront directement dans leur salle de cours où ils seront pris en charge par les enseignants.

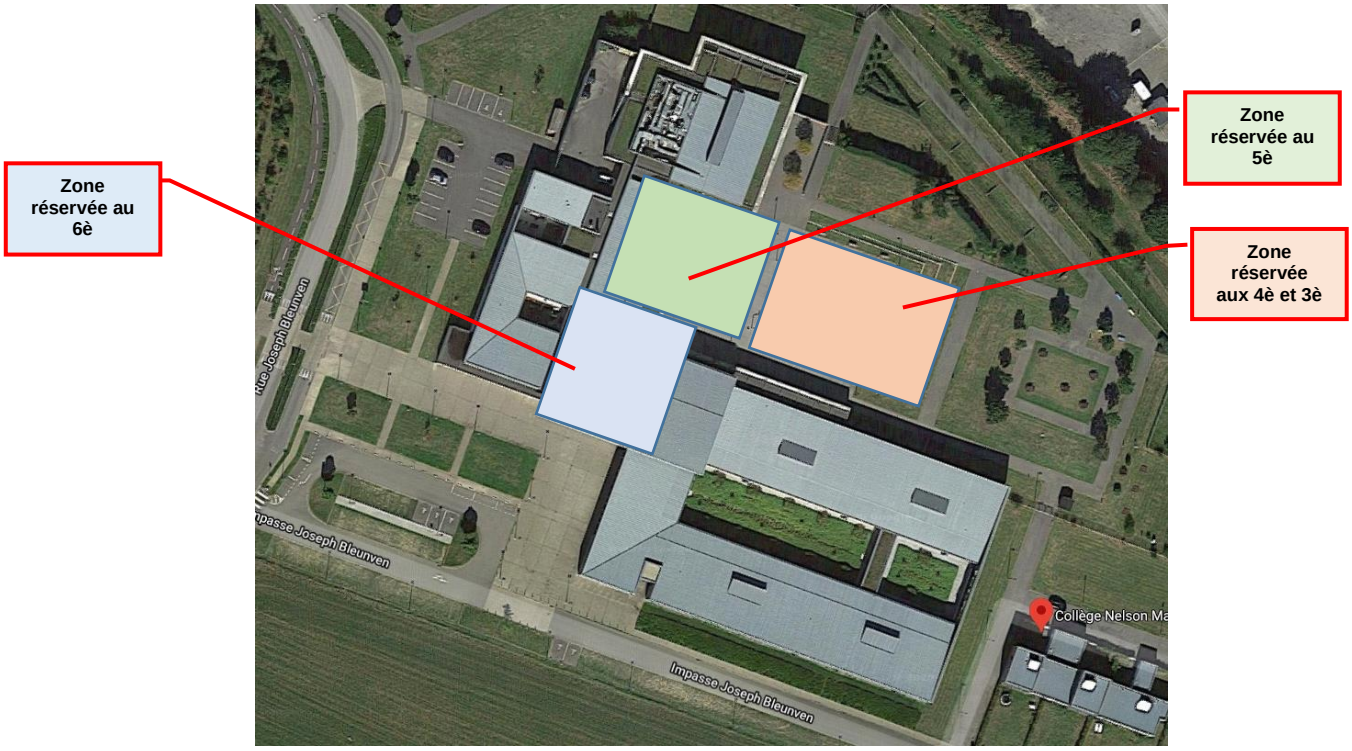

Remarque :

En temps de pluie, nous indiquerons aux élèves les lieux où ils pourront prendre leur pause.

7.3 – La pause méridienne

Après avoir déjeuné, les élèves se rendront sur les zones réservées à leur niveau (voir ci-dessous).

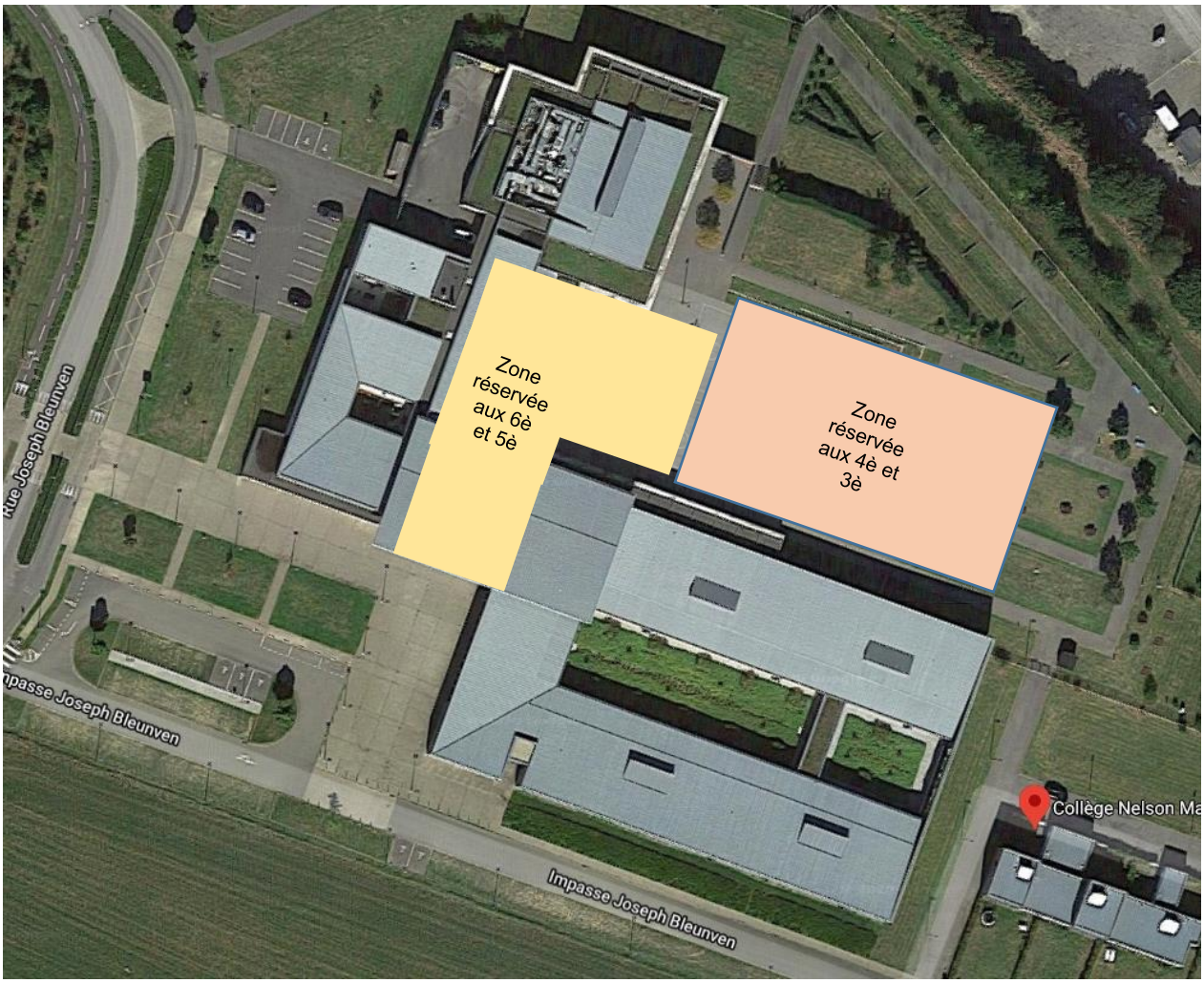

Après la pause méridienne, chaque élève se rendra dans la salle de cours qui lui est attribuée.

Remarque :
Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes élèves (6ème et 5ème) et à la fin de la pause méridienne (13h20), un assistant d'éducation les accompagnera pour se laver les mains avec du savon avant de se rendre en cours.

7.4 – Le plan de classe

L'équipe pédagogique sous la responsabilité du professeur principal définira le plan de classe.

7.5– La restauration

Le service de restauration sera ouvert à partir de 11h40. Trois services seront assurés avec une désinfection du mobilier et aération de la salle de restauration entre chaque service.

- A la sonnerie, les élèves masqués se rendent à l'entrée du service de restauration où ils seront pris en charge par un assistant d'éducation.
- L'élève se désinfectera les mains à l'entrée du self.
- Une fois attablé, l'élève pourra retirer son masque et le poser sur la table.
- Chaque élève aura au maximum 25 minutes une fois attablé pour prendre son déjeuner. **Il ne pourra pas quitter sa table sans l'accord d'un adulte**.
- A la fin du déjeuner, l'élève remet son masque pour aller porter son plateau.
- A la sortie du self, l'élève mettra son deuxième masque puis se rendra à l'un des différents points d'eau pour se laver les mains.

7.6– L'Education Physique et Sportive

Les activités sportives pourront se faire dans les équipements sportifs (salle omnisport, piscine…) mis à disposition par l'une des collectivités territoriales. Les enseignants d'Education Physique et Sportive et leurs élèves respecteront le protocole sanitaire défini pour chacun des équipements sportifs.

7.7 – Le matériel pédagogique

L'utilisation des outils partagés (tablettes, PC portables, équipements pédagogiques, casiers élèves, etc.) sera limité. Si tel était le cas, l'utilisateur sera chargé de désinfecter le matériel

FICHE THEMATIQUE N°1

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

1 - Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

- **Appel sans délai des parents** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : **éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.** Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des mesures barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

2 - En cas de test positif

- Le responsable de l'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touché par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

FICHE THEMATIQUE N°2

En cas de survenue de symptômes évocateurs symptômes chez un adulte

1 - Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- Poursuite stricte des mesures barrière.

2 - En cas de test positif

- Le responsable de l'établissement informe des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touché par l'adulte dans les 48h qui précédent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

CONCLUSION

Ce protocole peut être amené à être modifié au cours des semaines à venir. L'établissement s'engage à vous en informer via :

- Pronote sur le compte des parents et des élèves
- Par mail si vous avez communiqué une adresse mail valide

Mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour échanger avec vous sur les points qui vous semblent nécessaire.

Plabennec, le jeudi 27 août 2020

Le principal

M. GAIGA Gérard